

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	2
Absents	9
Total des votes	28

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DESPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS

Secrétaire de séance : M. BERNARD

Absent(s) excusé(s) : M. BURET, Mme DUVAL, Mme HAKI, Mme WACRENIER

Absent(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme QUESNEY

Procurations : M. BURET à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA

DEL_0030_3023_Adooption du compte de gestion 2022 Lotissement ferme des Places

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public). Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Accusé de réception en préfecture
027-200077339-20230403-del_0030_2023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Les chiffres du compte administratif 2022 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 711 851,60 €	2 870 619,19 €	5 582 470,79 €
Titres de recettes émis (b)	1 652 105,19 €	1 678 701,94 €	3 330 807,13 €
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b-c)	1 652 105,19 €	1 678 701,94 €	3 330 807,13 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 711 851,60 €	2 870 619,19 €	5 582 470,79 €
Mandat émis (f)	1 980 983,29 €	1 681 929,87 €	3 662 913,16 €
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f-g)	1 980 983,19 €	1 681 929,87 €	3 662 913,16 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent (d-h)			
Déficit (h-d)	328 878,10 €	3 227,93 €	332 106,03 €

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la commune au maire pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

Considérant la nécessité d'arrêter le compte de gestion 2022 transmis par le Trésorier avant le vote du compte administratif 2022,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ARRETER** le compte de gestion 2022 du comptable public du budget annexe lotissement de la ville de Pont-Audemer, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur,
- **D'AUTORISER** le Maire et son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait à PONT-AUDEMER, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

Acte publié le 14.04.23

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0030_2023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023



Alexis DARMOIS

